

Synthèse de la réunion de la Commission Environnement du 26 novembre 2019 à Surgères

Membres de la commission : BERNARD Micheline, BODIN Michel, CAPDEVILLE Jean-Michel, DESCAMPS Anne-Sophie, GIRARD François, JOURDAIN Jean-Michel

Autres élus présents : JOBIN Emmanuel, DURRIEU Françoise, BLASZEZYK Thierry

Technicien : PHILIPPOT Cécile (Environnement)

Invité : HERVE Benoît, au sujet du projet de PAT

Excusés : BALLANGER Danielle, BAS Sylvain, CARCAULT Colette, GABET Raymond, GORIOUX Jean, FELIX Marie-Laure, JOLLY Danièle, SAUNIER Luc, TIENNOT Arnaud

Ordre du jour :

- 1) Point sur les dossiers en cours
- 2) Projet alimentaire territorial
- 3) Budget 2020 -Projet
- 4) Questions diverses

Ordre du jour	Informations et discussions
1) Point sur les dossiers en cours	<p style="text-align: center;">DOSSIERS « TRANSITION ENERGETIQUE »</p> <p>Production d'énergies renouvelables (ENR) :</p> <p>Photovoltaïque : les projets de parcs au sol de La Combe (Surgères), Saint-Mard et Ardillières suivent leur cours. Le dernier est soumis à réalisation du parc éolien. Un nouveau projet est apparu sur Le Thou, à côté de la déchetterie, sur seulement 1,7 ha.</p> <p>Aigrefeuille travaille avec Poitou-Charentes Energies Renouvelables (PCER) sur une ombrière photovoltaïque pour le parking du terrain de foot Voir : 191112 Présentation Ombrières NA.</p> <p>Il s'agit du même organisme qui a monté l'ombrière de Vouhé il y a quelques années. La commune avait alors participé en faisant faire la tranchée (3000 €). Elle dispose du coffret permettant un raccordement à une prise pour véhicule électrique, mais il faudrait le brancher. Si Vouhé met ce service en route, ce sera gratuit.</p> <p>Depuis cette installation à Vouhé, les conditions légales ont un peu changé. Il n'y a plus d'interdiction de deux installations sur une même parcelle. En revanche, un développeur peut installer 100 kWc dans un rayon de 100 m et un dans un délai de 18 mois sur la même parcelle. Donc 18 mois après la première installation, Aigrefeuille pourra en envisager une autre sur le parking du terrain de foot.</p> <p>Par ailleurs, il y a des conditions juridiques de « mise en concurrence » des développeurs à respecter : manifestation d'intérêt à publier, avis d'attribution etc. (voir le document cité plus haut).</p> <p>Eolien :</p> <p>Parc Landrais-Chambon : en construction</p> <p>Parc à Forges accepté par le Préfet (3/09/2019)</p> <p>Parc à Bernay/Breuil/Puyrolland accepté par le Préfet pour 7 éoliennes au lieu de 8 (18/10/2019). C'est donc légalement possible ?</p> <p>Parc à Saint-Mard rejeté par le Préfet (30/10/2019). Cependant le fondement de ce refus paraît très fragile.</p>

Projet de Puyravault-Chambon : arrêté préfectoral attendu pour janvier
Projet de parc à Genouillé : l'enquête publique devrait commencer d'ici la fin de l'année
Projet de parc St-Georges-Benon : déposé à l'instruction en août 2019. 6 machines dont 4 à St-Georges
Projet de parc Ciré-Ardillières : dossier déposé pour instruction cet automne
Projet à Aigrefeuille et communes CDA : se poursuit sans tenir compte du souhait communal

Chauffage solaire : Projet de remplacement du système défectueux de la piscine de Surgères : étude technique positive. Proposition de « travaux + location installation + gestion et entretien », sur 10 ans, par la société EKLOR pour un montant moindre que le coût du gaz. Les vice-président sont d'accords, mais il faudra une mise en concurrence au vu des montants (8000 €/an environ).

Méthanisation : Très intéressante (bien que boueuse) visite du chantier cet après-midi pour les élus et les agriculteurs concernés.

Bornes pour véhicules électriques : La borne du parking du château à Surgères n'est pas encore en fonction, pour des raisons administratives concernant les moyens de paiement de l'usage de la borne. Ce devrait être bon pour janvier.

La borne de l'Intermarché d'Aigrefeuille (22 kW) est très peu utilisée : 5 passages en 3 à 4 mois seulement. En effet, le tarif est dissuasif (15 centimes la minute) et par ailleurs il est compliqué de s'inscrire. Cela a été remonté au gérant de l'Inter. De plus celle de l'Inter de La Jarrie, à 7 km, est gratuite !

EIE :

Retour sur le « Sobriétons ! » du 23/11 à Bernay, qui remplaçait l'événement de lancement du Défi Famille à Energie Positive : bonne participation (35 adultes). Les participants ont travaillé sous forme de tables rondes sur l'état des lieux, les freins et les pistes d'actions sur 3 sujets : énergie, mobilité, et déchets. Un rendu du travail sera réalisé par les animatrices de l'EIE, de Cyclad et des 3 EPCI. La soirée a également permis de remettre leurs trophées aux équipes gagnantes du défi 2018-2019. Un grand merci au collègue du conservatoire et à son élève qui ont ponctué la soirée de virgules musicales.

Balades thermographiques : 3 balades par EPCI sont prévues en janvier-février-mars. Marsais vient de réserver le 30/01 pour Boisse. Restent 8 dates possibles pour 2 autres communes. Les communes qui n'en ont jamais eu sont prioritaires : Ardillières, Ballon, Bouhet, Breuil la Réorte, Genouillé, Landrais, Le Thou, St-Crépin, Virson, Vouhé.

Note au 23/01/2020 - Au final : Landrais et Virson, qui ont fait connaître leur intérêt les premières, auront leurs balades les 28 février et 4 mars. Genouillé et Bouhet, candidates arrivées après, seront prioritaires pour 2021.

PCAET : le CCTP progresse mais n'aboutit pas. Calendrier idéal envisagé : consultation entre décembre 2019 et février 2020, choix des bureaux d'études en février, travail d'appropriation des diagnostics et de reformulation pour les rendre digestes pour tous courant printemps, début du travail après mise en place des nouveaux conseils, avec les nouveaux élus et la société civile. Il devrait y avoir 3 lots : un pour l'élaboration du PCAET, un 2^e pour la construction participative, et le 3^e pour l'évaluation environnementale. [elus | essentiel pcaet 2016 ref 8832](#)

La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC)

La CDA et ses partenaires sont lauréats de l'appel à projet « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » avec leur projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ». Nous serons amenés à travailler avec eux en répliquant ou adaptant ou faisant partie de certains programmes et actions.

DOSSIERS « MILIEUX NATURELS »

GEMAPI :

Boutonne : RAS côté SYMBO. Question du « hors GEMAPI » toujours en suspens.

Charente : le SMCA fonctionne. 2020 sera sa première année de plein exercice en direct de ses missions.

Sèvre : le nouveau syndicat sera créé au 1/01/2020 en version « syndicat mixte ouvert » (avec les petits syndicats et les EPCI) puis se transformera dans le courant du 1^{er} semestre pour devenir « fermé », c'est-à-dire seulement composé d'EPCI.

Curé : les statuts ont été retravaillés une N^e fois pour convenir à la CDA... qui ne s'est pas encore décidée malgré le portage politique de JF Fontaine. L'actuel syndicat va tout de même voter ses statuts, AA et AS les approuveront, et on verra bien si la CDA suit.

Ragondins/jussie :

L'organisation 2020 par bassins se précise : le SMCA prendra en charge directement. Côté Curé et Mignon, il faudra repartir avec le SYHNA en attendant que le Curé soit prêt.

Le réalisé 2019 est mitigé concernant jussie et myriophylle : correct côté Charente, inexistant côté SYHNA, l'UNIMA n'ayant pas voulu intervenir tant que le SYHNA lui devait de l'argent. C'est maintenant réglé, mais ils ne sont toujours pas intervenus. Une autre entreprise est sollicitée au lac de Frace. Elle interviendra le 28/11 sur une zone test pour voir ce qui est faisable à cette saison.

Zones humides : Les inventaires sont achevés, les dossiers remis par les BE. Dispatchage en cours (AE, CLE, communes).

ENS : Carla MAYON notre stagiaire, a eu son Master 2 en Sciences pour l'environnement avec honneur. Elle reviendra en janvier ou février en service civique pour continuer le travail.

Natura 2000 : Côté marais de Rochefort comme côté Marais Poitevin, on travaille sur :

- La révision du DOCOB (document d'objectifs) et les études associées. En effet, elles datent du début des années 2000 et sont donc complètement obsolètes (inventaires faune-flore, hydraulique...)
- La labellisation RAMSAR, un label international des zones humides qui peut apporter beaucoup de reconnaissance et de visibilité.

Côté Rochefort, la CARO qui portait seule le poste d'animatrice (Léna Rabin) et sera maître d'ouvrage des études du DOCOB, va proposer aux deux autres territoires concernés (la CDA et nous, chacun pour 1/4 de la zone) de partager les coûts. Le coût résiduel (tout cela est très subventionné) serait réparti selon la surface en Natura 2000 de chaque EPCI.

Life Vison d'Europe : les communes ayant une propriété dans la zone Natura 2000 ont reçu un courrier de la LPO à propos du programme européen Life Vison d'Europe destiné à sauvegarder ce petit animal dont on est aujourd'hui sûr qu'il parcourt nos marais.
[modele courrier LVE 2019 CETEF - Municipalité](#)

0 phyto : Cécile n'a pas eu le temps d'organiser une session plénière cet automne pour échanger sur le rendu des ateliers du printemps. Désolée ! Il faut prévoir les ateliers du printemps prochain. Suite aux besoins exprimés par les participants aux 3 ateliers du printemps, la FREDON nous a fait des propositions. Le Programme Re-Sources des captages de La Rochelle et nous pourrions nous partager la prise en charge.

[Coûts Ateliers Re-Source Fraize Bois Boulard Proposition.](#)

La commission propose de retenir un atelier cimetièrre, un atelier « pieds de murs », et un atelier tonte si possible. De plus, il faudrait travailler sur un achat groupé pour les graines des pieds de mur.

2) PAT (projet alimentaire territorial)

En présence de Benoît HERVE, l'un des membres du groupe de travail citoyen qui a répondu à l'appel à projet régional pour l'émergence de **projets alimentaires territoriaux** (candidature non retenue cette fois-ci par la Région).

Film : <https://www.dailymotion.com/video/x6fwgr4>

Doc : [Qu'est-ce qu'un PAT ?](#)

Benoît Hervé, qui n'est ni un élu, ni un agriculteur, explique qu'un groupe de personnes dont il fait partie (et qui compte quelques élus), issu d'Aunis Sud et de la CDA*, travaillait sur la question alimentaire sur le territoire sans connaître l'existence des PAT. Benoît Hervé a répondu présent à notre invitation pour rapprocher cette initiative de la collectivité. Le groupe souhaite créer un comité de pilotage avec tous les intéressés.

D'ailleurs l'invitation de Benoît Hervé à notre commission s'est croisée avec l'envoi d'un courrier par le groupe à M. Gorioux pour lui parler de leur travail et le rencontrer. Il y a répondu très vite, faisant part de son intérêt et évoquant l'échelle du SCOT.

*NB : La CDA de La Rochelle travaille jusqu'ici sur une stratégie alimentaire, pas sur un PAT.

Présentation et commentaire par Benoît Hervé du document « A nos campagnes – vers un PAT en Aunis Sud »

[PAT présentation5](#)

Le groupe est parti des paysages, façonnés par différents usages. Sur un même territoire, les attentes sont diverses, les timings également : les collectivités ont un temps plus long que les citoyens par ex (schéma p4). Et tous ces usages ne sont pas compatibles (ex : la question des pesticides), avec parfois des conflits car les gens ne se connaissent pas (schéma p 5).

« Pays Aigrefeuillais en transition » est né pour faire se rencontrer les gens, les initiatives. Ils ont rencontré plein de monde, découvert leurs envies, leurs projets, leurs actions, et les problèmes pour qu'ils se complètent (ex : les agriculteurs locaux et les cantines locales).

Les gens ont envie de participer, un projet participatif peut les stimuler. On le voit dans le cas de Au Local, à Ballon, qui est à la fois un tiers lieu et un groupement d'achat de produits locaux, géré par les habitants (via une plateforme), et auquel on peut accéder par une adhésion de 12 €/an.

De ce tour d'horizon a émergé l'idée du PAT (schéma p 8), et une première réunion a eu lieu en septembre 2019, avec des gens de multiples organismes. L'idée était, avant de se rapprocher des élus, de réunir des compétences dans un groupe de travail. Celui-ci propose de travailler autour de 4 axes (schéma p9 et les déclinaisons p 10 et 11) :

- garantir une alimentation saine
- assurer l'autonomie alimentaire locale
- préserver l'environnement
- proposer une vision d'avenir

Cela défini, la 1^{ère} mission du groupe de travail était de répondre à des appels à projets (AAP) nationaux ou régionaux pour trouver des fonds afin de financer un poste d'animation (à l'exemple d'Angoulême), en plus de ceux existants dans les différentes structures (CdC, GAB17, Chambre d'agriculture, Re-Sources...).

Le premier dossier de réponse à l'AAP régional « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » en 2019 n'a pas été retenu, mais il a attiré l'attention grâce à la diversité des contributions. Il aurait permis de financer de l'animation et de faire émerger le PAT. Le prochain essai, avec en plus l'implication des collectivités, pourrait être le bon.

Il faudra ensuite créer des outils et en dupliquer pour faire évoluer le territoire.

Le projet du groupe a une orientation « agriculture biologique » marquée, mais ce n'est pas l'essentiel. C'est surtout l'appel à un nouveau changement de notre agriculture locale, comme elle en a déjà connu plusieurs (de la vigne à l'élevage, puis aux grandes cultures). On en a le potentiel.

Se pose également la question de l'échelon auquel travailler : il est possible de faire un PAT sur un petit territoire (une commune par exemple), comme à l'échelle de la CdC ou du SCOT, dont les élus s'interrogent aussi sur cette question.

Si la CdC décide de s'impliquer, le groupe pourrait intégrer sa démarche.

Ce qui serait bien, c'est d'être prêt pour le prochain AAP, ou celui d'après car le prochain est à rendre pour le lendemain de la commission ! Le suivant serait pour dans 6 mois.

Discussion

Comment « distiller » cela à la population ?

C'est complexe, il faut déterminer un point d'accroche porteur (il y en a trop). Ce pourrait être via les nouveautés qu'impose la loi EGALIM, comme le bio ou le repas végétarien dans les cantines. Cela nous obligera à trouver, donc développer l'approvisionnement local, former le personnel, les enfants, etc.

La CdC s'est déjà inscrite dans cette démarche en devenant territoire test pour Agrilocal, la plateforme que développe le Département pour rapprocher les cantines des producteurs locaux.

On a besoin d'un **état des lieux** et de communiquer dessus. On peut pour cela s'appuyer sur le travail de Jérémy Alvarez, stagiaire à la CdC cette année, qui a produit un rapport sur le système alimentaire de la CdC. Il faudra établir un plan de communication.

Terre de Liens, le GAB (groupement des agriculteurs biologiques) et la Chambre d'Agriculture ont créé un outil permettant de calculer les surfaces en maraichage nécessaires pour approvisionner les cantines.

Bref, on a tous les éléments (ou presque), mais il faut un chef d'orchestre afin de construire et mener une stratégie.

Il ne faut pas laisser la grande distribution s'approprier le sujet à sa manière.

Quelles actions pourrait mener la CdC ?

Une pépinière dédiée au maraichage ? Maîtriser du foncier pour installer les productions nécessaires ? Créer de nouveaux jardins communs ?

Il faut éviter de perdre les « agriculteurs paysans » au bénéfice des entreprises de travaux agricoles. Mais les prix dans le système actuel ne sont pas suffisants pour financer l'outil de travail et le travail lui-même, d'où la diminution du nombre d'agriculteurs et le recours aux entreprises de travaux agricoles. De plus, il est impossible pour un agriculteur de changer de système d'exploitation brutalement : ça se mûrit, ça se prépare, c'est long car c'est fonction des contraintes de terrain, économiques, financières, etc. On sait par exemple aujourd'hui qu'il faut 10 ans à un agriculteur pour passer au bio, entre l'idée et la réalisation (témoignage de Louis Boutteaud, agriculteur bio de La Devise). Il faut faciliter cela, les aider, ouvrir des horizons.

A Angoulême par exemple, ils s'allient les agriculteurs via l'économie, en **rendant leur travail rentable**.

	<p>Il faudrait pouvoir les rémunérer pour services rendus. C'est maintenant possible via les ORE (obligation réelle environnementale). Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire.</p> <p>La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques. La mise en œuvre d'un contrat ORE par un propriétaire sur sa parcelle donne lieu à une contrepartie définie par le propriétaire et le cocontractant. Celle-ci peut consister en une assistance technique, une indemnité financière ou en nature, par exemple proportionnée à un manque à gagner ou à un investissement réalisé par l'exploitant, etc. Le cocontractant non propriétaire est nécessairement une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (article L. 132-3 du code de l'environnement).</p> <p>Voir : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale et le « Guide méthodologique obligation réelle environnementale »</p> <p>La maîtrise du foncier est aussi un outil : l'association Terre de Liens (voir https://terredeliens.org/) met des terres à disposition d'agriculteurs bio grâce à un financement participatif (exemple récent à Charmeneuil, sur La Devisse). Les collectivités peuvent y participer.</p> <p>Le technicien animateur de la démarche, quel serait son rôle ?</p> <p>Faire un tour de table, rencontrer les acteurs, les fédérer, rechercher de fonds pour financer son poste, construire le dossier PAT de façon participative, initier des actions et accompagner les actions existantes sans attendre le PAT (ex : l'alimentation dans les cantines, dossier en démarrage grâce à Agrilocal), communiquer sur le sujet auprès de la population et des institutions... Nous connaissons déjà quelqu'un qui pourrait tout à fait remplir cette mission, notre stagiaire 2019.</p> <p style="text-align: center;">Conclusion de la commission :</p> <p>D'accord pour « coporter » un PAT, s'intégrer à la démarche. Il faut travailler sur l'échelle : celle du SCOT ? Ce serait une bonne échelle car c'est celle du bassin de vie.</p> <p>Le message à passer serait : « produire, transformer, consommer ici ».</p> <p>Comment concrétiser ? En parler en Bureau. Peut-être prendre un stagiaire à la CdC, genre 3^e année d'ingénieur agricole (mais où le loger : une commune pourrait l'accueillir éventuellement), ou alors au niveau SCOT.</p> <p>Autre document intéressant : comment monter son PAT (ProjAlimTerr_cle0e7714)</p>
<p>3) Budget 2020 - Projet</p>	<p>Voir le projet de budget, qui va encore beaucoup évoluer. Une version finalisée sera présentée à la prochaine réunion de la commission.</p>
<p>4) Questions diverses</p>	<p>RAS - Prochaine réunion : jeudi 6 février 2020, 18 h</p>